



**INFORMATIONS RELATIVES AUX ELEMENTS DE REMUNERATION D'AYMERIC LE CHATELIER,
DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2020,
SUITE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MAI 2021**

Boulogne-Billancourt (France), le 28 mai 2021 – Conformément aux articles L.22-10-8 et L.22-10-34 du Code de commerce et aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, IPSEN rend publics les éléments de rémunération de Monsieur Aymeric Le Chatelier, Directeur général par intérim du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, à la suite de l'Assemblée Générale Mixte et de la réunion du Conseil d'administration du 27 mai 2021.

Versement de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2020

Le Conseil d'administration du 27 mai 2021 a constaté que la quinzième résolution à caractère ordinaire a été approuvée par l'Assemblée Générale du même jour.

La rémunération variable annuelle brute d'Aymeric Le Chatelier, au titre de son mandat de Directeur général par intérim du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, d'un montant de 281 250 euros bruts, lui sera dès lors versée en juin 2021.